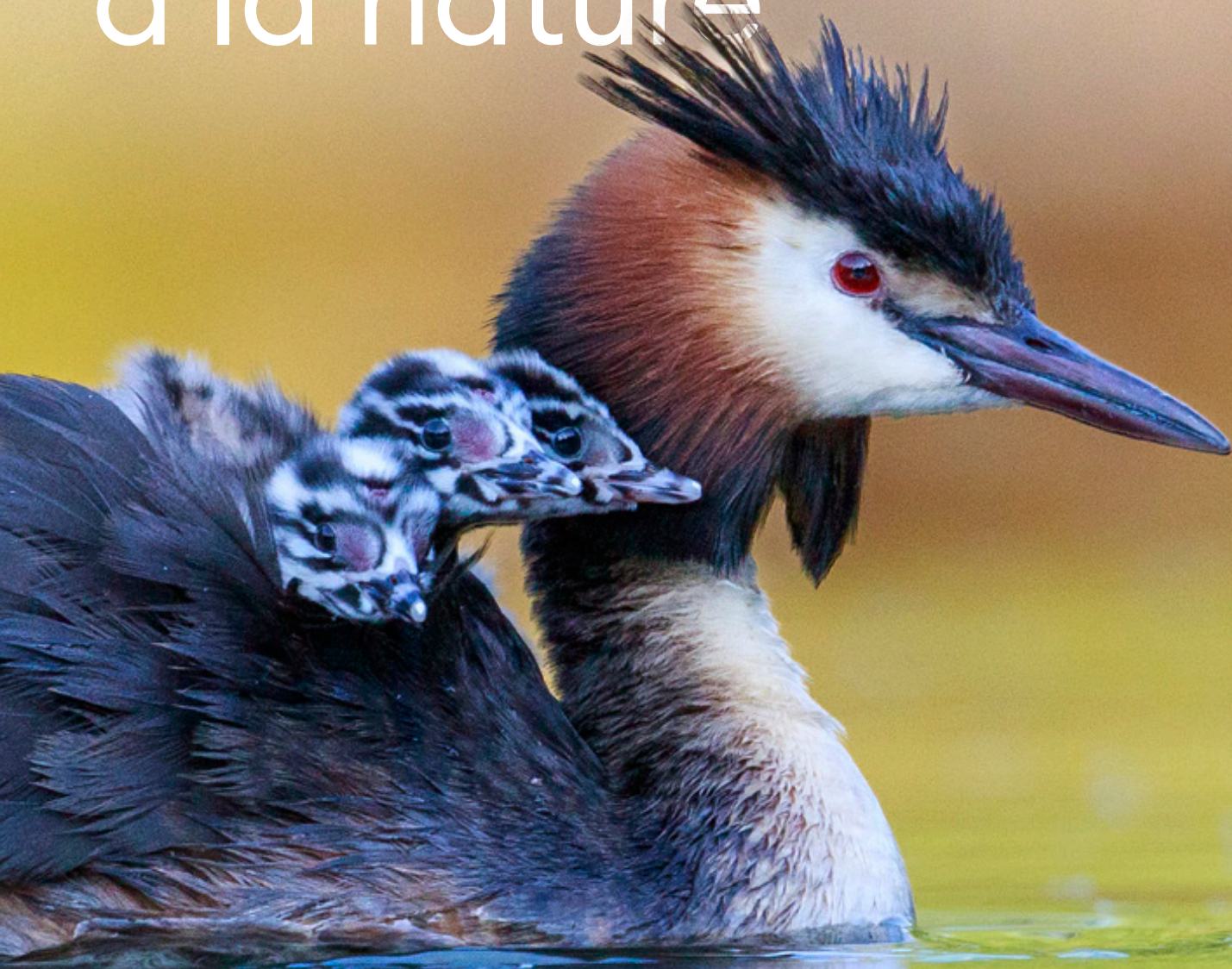


Offrez un avenir à la nature



Conseils pour
testaments et legs

Contenu

Partie 1 (p. 1 à 12)

BirdLife Suisse se présente

Vous sentez-vous proche de la nature ? Alors vous trouverez dans les pages suivantes de bonnes raisons de soutenir le travail de BirdLife Suisse.

Partie 2 (p. 13 à 20)

Comment écrire son testament

Ce guide résume de manière claire les principales dispositions. La check-list vous offre un outil simple pour ne rien oublier de ce qui pourrait être important pour vous.

Version révisée du
1^{er} février 2023

Chères et chers ami.e.s de la nature,

Quand avez-vous assisté pour la dernière fois au réveil de la nature un matin de printemps en écoutant le chœur des oiseaux ? Cela vous a-t-il donné force et énergie ? La nature, la biodiversité, nous font du bien au moral – et offrent encore davantage : protection contre l'érosion et les inondations, pollinisation de nos arbres fruitiers et d'innombrables autres prestations en faveur de l'homme et de l'économie. La nature est le fondement de notre vie !

Et pourtant, nous constatons que les menaces pesant sur la diversité naturelle ne cessent de croître. La disparition de nombreuses espèces animales et végétales montre clairement que l'inquiétude pour les bases existentielles de tous les êtres vivants, y compris de nous autres humains, est justifiée.

Depuis de nombreuses années, BirdLife Suisse met en œuvre des mesures concrètes de protection de la nature et des espèces. L'engagement infatigable, l'expertise et le travail de terrain en faveur de la nature aboutissent à des solutions dont la nature profite. Mais les moyens manquent souvent pour les projets concrets et leur mise en œuvre.

C'est pourquoi les legs et héritages sont d'une grande importance pour BirdLife Suisse afin d'assurer un travail de protection de la nature réussi et continu.



Raffael Ayé

Raffael Ayé, Directeur
BirdLife Suisse



Chevêche d'Athéna – sauvée in extremis

La fascinante chevêche d'Athéna était autrefois fréquente en Suisse. Mais au début des années 2000, ses effectifs ne comptaient plus que 50 à 60 couples nicheurs. Il est probable qu'elle se serait éteinte en Suisse sans les projets de conservation spécifiques.

Les premiers efforts de conservation à grande échelle ont débuté dans les années 1980 dans le canton de Genève. A partir de l'an 2000, BirdLife Suisse et ses partenaires ont renforcé le travail dans les sites où la chevêche était encore présente et les ont revalorisés. Ces mesures ont permis d'augmenter les effectifs suisses à environ 153 territoires (2021), un grand succès. De nombreuses autres espèces animales et végétales profitent également des mesures mises en œuvre. Mais les objectifs du Plan d'action Chevêche d'Athéna Suisse sont encore loin d'être atteints : 300 couples nicheurs sont visés pour 2031.

Ensemble pour la biodiversité – du niveau local au niveau global

BirdLife Suisse s'engage avec passion pour la nature. Avec 68 000 membres et 450 associations membres, l'organisation fait partie de BirdLife International, le plus grand réseau de conservation de la nature au monde.

Avec nos membres, nous nous engageons en faveur de la biodiversité. Nous conduisons de nombreux projets de conservation pour les espèces menacées et leurs habitats, de la chevêche d'Athéna à l'infrastructure écologique. Avec les centres-nature BirdLife, nos publications et un large éventail de cours, nous sommes les ambassadeurs de la nature auprès du public et motivons les gens à la protéger.

Notre association est reconnue d'utilité publique et mérite votre confiance.

Conservation des espèces

Chaque couple nicheur compte – succès des mesures concrètes

Sur les quelque 200 espèces d'oiseaux qui nichent en Suisse, 60 % sont menacées, potentiellement menacées ou même déjà éteintes. Avec ce bilan dramatique, la Suisse fait encore moins bien que les autres pays européens. Depuis 2002, BirdLife Suisse a donc déjà lancé des projets de terrain pour plus de 30 espèces. Nous pouvons pour cela compter sur le solide réseau de nos organisations membres, avec un grand nombre de bénévoles présents localement sur le terrain. Cela permet d'initier des projets de longue durée et de les mener à bien par un travail commun continu. Ces projets sont coordonnés dans le cadre du Programme de conservation des oiseaux en Suisse, une collaboration de BirdLife Suisse, de la Station ornithologique suisse et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La force de BirdLife Suisse et de son réseau se manifeste dans la mise en œuvre sur le terrain et dans les succès obtenus.



Martin-pêcheur – un joyau menacé

Le martin-pêcheur a besoin d'eaux claires, riches en poissons et à l'abri des dérangements. Une nourriture suffisante ne constitue qu'une partie de ses besoins. Il lui faut également des rives non aménagées. C'est en effet le seul endroit où il trouve les conditions nécessaires à l'installation de ses galeries de nidification. Il les creuse dans des berges abruptes et sablonneuses, comme celles des zones alluviales, où les crues et les inondations créent constamment de nouveaux affleurements.

La canalisation des ruisseaux et des rivières, la pollution des eaux et les dérangements croissants sur les sites de reproduction ont conduit le martin-pêcheur sur la liste rouge. La destruction de ses bases vitales est la principale cause de menace. Il est urgent de protéger le martin-pêcheur et ses habitats.

Dans les centres-nature BirdLife, nous avons érigé des parois de nidification artificielles qui ont été adoptées par les martins-pêcheurs. Sur les sentiers-nature, il est donc possible, avec un peu de chance, de rencontrer cet oiseau chatoyant et de l'admirer en toute tranquillité depuis l'un des observatoires.



Agir par-delà la mort

De nombreuses personnes ressentent un attachement particulier à la nature. Elles souhaitent s'assurer que les générations futures puissent également vivre dans un environnement sain. Elles tiennent à des habitats intacts et donc à leur faune et leur flore.

En rédigeant un testament, vous avez la possibilité d'utiliser la part librement disponible de votre patrimoine selon vos convictions et de l'attribuer aux organisations qui protègent et contribuent à façonner la nature conformément à vos idéaux et à vos valeurs.

BirdLife Suisse s'engage depuis plus de 100 ans pour la protection de la nature et des oiseaux. Grâce à sa structure, l'association peut travailler à tous les niveaux, jusqu'au niveau local des communes. Nous basons notre travail de protection de la nature sur les faits scientifiques les plus récents. En collaboration avec un grand nombre de sections locales et de membres bénévoles engagés, une forte capacité de mise en œuvre est assurée.

Cela garantit que votre legs aura le plus grand impact favorable possible sur la nature.

Biodiversité

Un réseau du vivant pour la Suisse

Par ses services écosystémiques, la biodiversité contribue énormément à la santé mentale et physique, à la prospérité et à la création de valeur. Pour garantir le bon fonctionnement de la nature, celle-ci a également besoin d'une infrastructure : l'infrastructure écologique, le réseau du vivant pour la Suisse. L'infrastructure écologique est un système fonctionnel de réserves naturelles qui assure la conservation de la biodiversité. Tout comme l'infrastructure technique, elle est une condition nécessaire pour les quelque 500'000 espèces connues vivant en Suisse, ainsi que pour l'homme.

Depuis de nombreuses années, BirdLife Suisse, ses associations cantonales et ses sections locales s'engagent dans les zones protégées. Elles participent dans toute la Suisse à la gestion et à l'entretien de plus de 1'200 réserves d'importance locale à nationale.



Une nature intacte nous fournit de l'air frais, de l'eau propre et de nombreux autres services – par exemple le bonheur que procure l'observation respectueuse des animaux sauvages dans leur habitat.



Réserves naturelles

Pionniers de l'entretien des réserves

Depuis des années, BirdLife est pionnière dans les innovations pour l'entretien ou la revalorisation des sites protégés. Le site de La Sauge est un exemple de nos activités dans ce genre de lieux. A côté du travail d'éducation à la nature mené par le Centre-nature BirdLife de La Sauge, la Fondation Schnorf, propriétaire du terrain, a confié à BirdLife la gestion de surfaces humides, de lisières forestières et d'habitats ouverts.

Le Marais de Neerach est un autre exemple de notre action dans les réserves. BirdLife y a introduit avec succès le pâturage par des bovins Highland. Il assure une précieuse mosaïque de petites surfaces humides et sèches – un habitat optimal pour le vanneau huppé menacé et pour les limicoles en escale migratoire.

Dans les deux cas, l'aménagement de plans d'eau a permis de créer un habitat supplémentaire pour de nombreuses espèces menacées – par exemple pour la rainette verte.



Centres-nature

Centres-nature BirdLife

Il y a plus de vingt ans, BirdLife Suisse ouvrait au Marais de Neerach le premier des quatre centres-nature que BirdLife a entre-temps mis en place elle-même ou en partenariat. BirdLife Suisse a introduit dans notre pays les premiers observatoires modernes. Ils nous permettent de nous immerger dans des habitats naturels sans pour autant déranger la faune et la flore.

Grâce à cela, ainsi qu'aux événements et visites guidées, BirdLife Suisse parvient à faire découvrir à un large public les interactions naturelles d'une manière inoubliable. Ainsi, la population est toujours plus sensibilisée au besoin de protéger la nature.



Oiseau menacé des rivières naturelles

Le petit gravelot ne compte plus qu'une centaine de couples nicheurs en Suisse. Sa population est fortement menacée. Il a besoin de surfaces de gravier peu végétalisées et exemptes de dérangements, surtout le long des rivières naturelles. BirdLife Suisse s'engage pour les dernières zones alluviales de Suisse et pour une bonne gestion des visiteurs.

Associations de protection des oiseaux

Le réseau des associations de protection de la nature et des oiseaux

BirdLife Suisse est la faîtière suisse de 430 sections locales, 18 associations cantonales et 2 organisations nationales. D'innombrables bénévoles travaillent dans ce réseau, soutenus par des secrétariats professionnels.

La somme des activités de BirdLife à tous les niveaux constitue une protection efficace de la nature et des oiseaux. BirdLife Suisse est en outre l'un des principaux promoteurs et le partenaire suisse de BirdLife International, l'organisation faîtière pour la protection globale des oiseaux dans 115 pays.

La combinaison entre le travail bénévole et professionnel au sein de BirdLife Suisse garantit une utilisation ciblée des cotisations des membres, des dons et des legs. BirdLife est tributaire du soutien financier privé. Les dons à l'association sont exonérés d'impôts.



Découvrir la diversité de la nature avec un guide qualifié – des moments inoubliables !

Campagnes

Campagnes de longue durée – comment nous favorisons la nature sur tout le territoire

Lorsque BirdLife Suisse a démarré en 1979 sa première campagne nationale « Action haies », les valeurs écologiques des haies étaient encore peu connues et on ne parlait pratiquement pas de biodiversité dans la société. BirdLife a mené avec ses sections une campagne d'information intense sur l'importance écologique des haies. En collaboration avec des agriculteurs, les sections locales ont aménagé des dizaines de kilomètres de ces structures. Le réseau BirdLife poursuit aujourd'hui encore cet important travail. Rien qu'entre 2010 et 2020, les sections BirdLife ont planté plus de 40 km de précieuses haies indigènes, et environ 350 autres kilomètres ont été entretenus.

La campagne sur les haies a été la première d'une longue série. L'une des campagnes les plus réussies dans l'ensemble de la Suisse a été « Biodiversité – source de richesse ». BirdLife Suisse a réussi à sensibiliser le grand public à la biodiversité non seulement en tant que concept, mais aussi en tant que ressource naturelle indispensable.

BirdLife Suisse sensibilise les milieux politiques et les autorités grâce aux connaissances acquises par son travail de terrain. Le réseau BirdLife fait entendre la voix de la nature dans les processus politiques, dans les commissions et par des prises de position.

Formation

De l'amateur au professionnel – guidé par des experts

Le réseau BirdLife est le plus grand prestataire suisse de cours en connaissance de la biodiversité. Chaque année, quelque 1000 personnes apprennent à connaître leurs premières espèces animales ou végétales dans un cours de base ou acquièrent une connaissance approfondie des espèces lors d'un cours de biologie de terrain. En Suisse romande, la formation romande en ornithologie en trois modules est dispensée depuis douze ans et affiche toujours complet. Ces formations sont basées sur des concepts, dossiers pédagogiques et guides élaborés par BirdLife Suisse.



Succès de la conservation des espèces

Depuis 2005, les efforts de BirdLife Suisse et de ses partenaires ont permis de plus que doubler le nombre de couples de vanneaux huppés en Suisse, de 83 à environ 200. Le vanneau huppé reste toutefois tributaire de notre soutien. Outre un engagement fort pour une politique agricole favorable à la biodiversité, nous revalorisons des surfaces pour le vanneau huppé dans le cadre de nos projets de terrain.



Sorties dans la nature

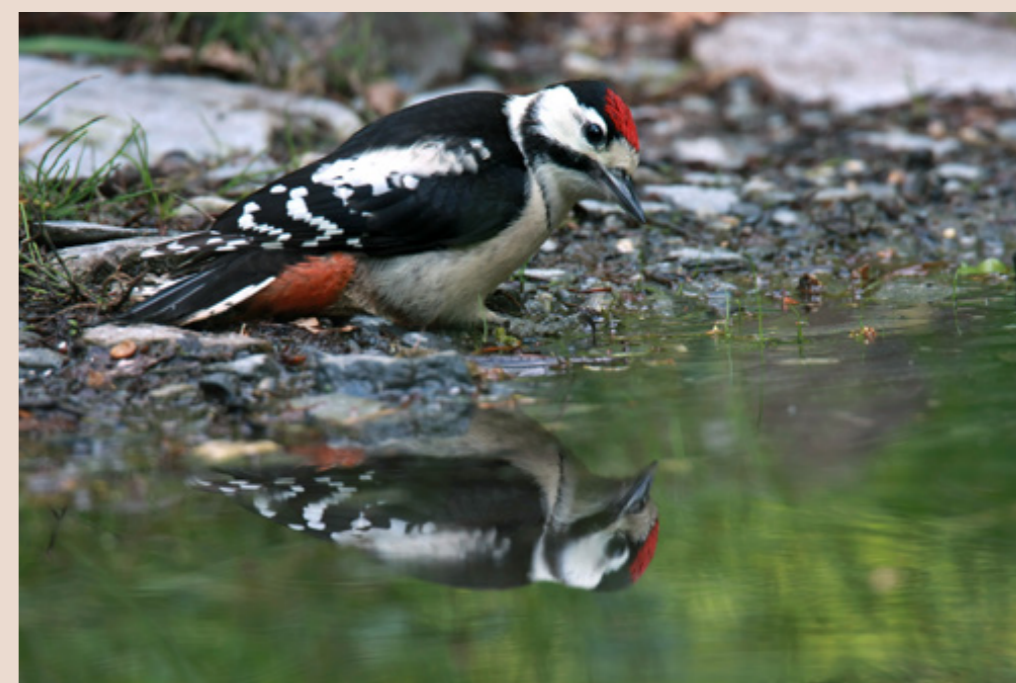
Une septantaine de groupes de jeunes sont rattachés à BirdLife Suisse. Ils permettent aux enfants et adolescents de vivre de belles découvertes dans la nature. Les centres-nature accueillent chaque année des centaines de classes d'école et organisent de nombreux événements pour les familles ou à l'occasion d'anniversaires d'enfants. Les sections et associations cantonales offrent également des excursions et des journées pour un public varié. Grâce à cette riche offre, BirdLife Suisse peut sensibiliser la jeunesse à la protection de la nature.

Avec un testament, c'est vous qui décidez

Le législateur a pris des dispositions. En l'absence de testament, ce sont les héritiers légaux qui bénéficient, la famille ou, en l'absence de personnes liées par des liens de parenté, la collectivité (canton ou commune). L'objectif de cette réglementation est d'assurer la sécurité de la famille. Les relations en dehors des héritiers légaux, même si elles sont importantes pour le testateur, ne sont pas prises en compte.

Si vous souhaitez transmettre votre patrimoine selon vos propres désirs, il est nécessaire de rédiger un testament. **Le nouveau droit successoral en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023 prévoit une plus grande libre disposition qu'auparavant.** Les parts réservataires pour les descendants sont nettement réduites. Les parents ne reçoivent plus de part réservataire. La quotité disponible – la part du patrimoine qui peut être attribuée librement – est plus importante.

Un testament vous donne la possibilité de favoriser des personnes physiques extérieures à votre famille ainsi que des organisations qui utiliseront les fonds dans votre intérêt. Cela permet de clarifier vos dernières volontés. Et cela élargit votre liberté de décision pour continuer à faire vivre vos convictions après votre mort.



La quotité disponible

	Sans testament Parts successorales selon la loi	Avec testament Parts réservataires et quotité disponible à partir du 1.1.2023
Partenaire et descendants	Descendants 50% Conjoint.e/ partenaire enregistré.e 50%	Quotité disponible 50% Conjoint.e/ partenaire enregistré.e 25% Descendants 25%
Partenaire et parents	Parents 25% Conjoint.e/ partenaire enregistré.e 75%	Quotité disponible 62.5% Conjoint.e/ partenaire enregistré.e 37.5%
Partenaire, pas de descendants, un parent décédé, frères et soeurs	Frères et soeurs 12.5% Le parent restant 12.5% Conjoint.e/ partenaire enregistré.e 75%	Quotité disponible 62.5% Conjoint.e/ partenaire enregistré.e 37.5%
Seul.e avec descendants	Descendants 100%	Quotité disponible 50% Descendants 50%
Seul.e sans descendants, avec parents, ou s'ils sont décédés avec frères et soeurs	Parents ou, si décédés, frères et soeurs 100%	Quotité disponible 100%
Seul.e	Canton ou commune de résidence 100%	Quotité disponible 100%



Un lieu adéquat pour le testament

Le plus important dans votre testament, c'est qu'il soit retrouvé. Vous pouvez le conserver personnellement. La commune de domicile, les notaires ou les fiduciaires ainsi que votre banque sont également des lieux de conservation sûrs.

Pour l'exécution de vos dernières volontés, vous pouvez désigner un exécuteur testamentaire. Il peut s'agir d'une personne de confiance de votre entourage privé. Mais il est aussi possible de faire appel à un notaire ou à un représentant de son institution financière.

Rédiger un testament

Avec un testament juridiquement valable, vous créez des conditions claires. Vous permettez ainsi une répartition régulée de l'héritage après votre décès et évitez les litiges. Vous décidez vous-même des personnes et organisations que vous souhaitez prendre en compte.

Selon le droit successoral, les parents proches sont protégés par la réserve héréditaire et reçoivent une part d'héritage : enfants, conjoint.e ou partenaire enregistré.e. Le testateur ou la testatrice peut décider librement de la fortune restante – la quotité disponible.

Pour qu'un testament soit juridiquement valable et puisse être correctement mis en œuvre, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Écriture manuscrite du début à la fin, y compris l'indication du lieu, du jour, du mois et de l'année, ainsi que la signature le jour de rédaction
ou
un testament notarié, signé en présence de deux témoins et du notaire.
- Des modifications ultérieures uniquement manuscrites. Elles doivent être identifiées comme telles et comporter le lieu, la date et la signature.
- Informations correctes sur les bénéficiaires choisis (noms et adresses complets).
- On ne peut rédiger un testament que pour soi-même. Le droit suisse ne permet pas de rédiger un testament commun, par exemple avec un.e conjoint.e, et de le signer ensemble. Il s'agit dans ce cas-là de faire un contrat de mariage ou un pacte successoral authentifié par un notaire.

Types de legs et formulations

Commencez votre testament par l'intitulé et les informations personnelles.

Testament

Moi, Josiane Exemple, née le 27 mai 1940, résidente de Vallorbe (VD), prends les dispositions testamentaires suivantes :

Un testament peut être révoqué ou complété à tout moment. Trop d'ajouts peuvent le rendre confus, voire contradictoire. Il est alors recommandé de rédiger un nouveau testament. Dans ce cas, une phrase d'introduction indiquant que toutes les dispositions antérieures sont expressément abrogées permet de clarifier la situation.

J'annule les testaments rédigés jusqu'à présent.

Il existe plusieurs types de bénéficiaires.

En faisant un legs, vous laissez à BirdLife Suisse une certaine somme d'argent, des titres, des biens immobiliers ou d'autres biens matériels.

Je désigne mon époux, Jonathan Exemple, comme unique héritier. Je verse les legs suivants à la charge de ma succession :

- Mon neveu, Claude Exemple, Rue de l'Essai 1, 2000 Neuchâtel reçoit CHF 10'000.-
- L'association BirdLife Suisse, La Sauge, 1588 Cudrefin reçoit CHF xxx.-

Si vous désignez BirdLife Suisse comme **cohéritière**, vous léguez à notre association un pourcentage de votre patrimoine. BirdLife Suisse devient ainsi membre de la communauté héréditaire.

Je lègue à mon époux et à mes deux enfants la part réservataire. Pour la quotité disponible, j'institue les personnes/organisations suivantes comme héritiers :

- Mon neveu, Claude Exemple, Rue de l'essai 1, 2000 Neuchâtel reçoit 33.3 %
- L'association BirdLife Suisse, La Sauge, 1588 Cudrefin reçoit 33.3 %
- Institution A, ... reçoit 33.3%

S'il n'y a pas d'héritiers légaux, vous pouvez désigner BirdLife Suisse comme **héritière unique**.

- Je désigne l'association BirdLife Suisse, La Sauge, 1588 Cudrefin comme héritière unique.

Le/la conjoint.e est souvent désigné.e comme héritier unique. Le testateur/la testatrice a le pouvoir de disposer des biens qui subsistent après le décès du/de la conjoint.e survivant.e en désignant un **héritier subséquent**.

Dans la mesure de la quotité disponible, mon épouse est considérée comme héritière prioritaire. J'institue l'association BirdLife Suisse, La Sauge, 1588 Cudrefin, comme héritière subséquente. Il n'y a pas d'obligation de garantie.

Terminez le testament en indiquant le lieu et la date et en apposant votre signature personnelle.

Vallorbe, 17 décembre 2022
Josiane Exemple



Check-list pour la planification successorale

Que se passera-t-il quand je ne serai plus là ? Se poser cette question et régler sa propre succession n'est souvent pas considéré comme priorité. Mais vos proches et vos amis seront reconnaissants si votre volonté est connue et peut être respectée.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu pour votre planification successorale. Cette liste peut également vous aider à aborder ces sujets en famille ou avec une personne qui vous conseille.

Conseil : Créez un classeur avec registre.

Rassembler les actifs et les passifs :

- Comptes postaux et bancaires
- Données sur d'éventuels comptes en cryptomonnaies
- Biens immobiliers
- Assurances-vie
- Biens matériels tels que bijoux, tapis, tableaux, titres – le mieux est de les photographier
- Dettes (prêts, hypothèques)
- Donations et avances d'hoiries

- Télévision/radio
- Netflix/Spotify etc.
- Affiliations
- Contrats de location
- Autres...

Liste des comptes en ligne et ce qui doit être fait avec les accès :

- Facebook/Twitter/LinkedIn etc.
- E-mails/mots de passe
- Diverses applications (données d'accès)

Clarifier et régler au préalable les questions personnelles :

- Pour les enfants mineurs : rédiger des directives de garde
- Un testament ou un pacte successoral est nécessaire pour que le/la conjoint.e puisse bénéficier au maximum
- Concubinage : clarification du droit à la caisse de pension
- Que se passera-t-il avec les animaux (chien, cheval, chat, ...) ?
- Don d'organes : oui/non ? (www.swisstransplant.ch)

Conserver tous les documents importants au même endroit ou en faire des copies :

- Certificat de naissance
- Passeport/carte d'identité
- Certificat de mariage ou de partenariat
- Livret de famille
- Carte du don d'organes
- Testament
- Certificat AVS
- Permis de conduire
- Certificats de valeur des objets d'art et des antiquités
- Permis de port d'armes
- Curriculum vitae pour les funérailles
- Adresses des amis et des connaissances à informer

Testament ou contrat de succession ?

- Qui a des droits réservataires ?
- Qui veux-je prendre en compte pour la quotité disponible ?
- Qui vais-je désigner comme exécuteur testamentaire pour faire respecter mes volontés conformément à mon testament ?

Procurations

- Comptes bancaires et postaux
- Direction d'entreprise
- Exécuteur testamentaire

Liste des abonnements, affiliations et contrats qui doivent être résiliés :

- Téléphone/Internet
- Programme anti-virus
- Assurances diverses
- Cartes de crédit
- Abonnements transports publics
- Abonnements journaux et magazines

Divers

- Consigner les souhaits en matière d'obsèques
- Informer la ou les personnes de confiance de l'endroit où les documents sont conservés
- Eventuellement déposer son testament / le faire inscrire dans un registre

Remerciement

Votre legs pour la nature est une contribution pour le futur.

Merci de nous permettre d'aborder avec vous ce sujet sensible. Chaque legs aide BirdLife à poursuivre son important travail. C'est en outre un signe fort pour l'avenir, pour lequel nous nous engageons quotidiennement.

BirdLife Suisse ne prodigue pas de conseils juridiques en matière de succession. Sur demande, nous pouvons vous recommander des spécialistes indépendants.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition si vous avez des questions sur notre organisation et notre travail, sur notre orientation à long terme ou sur notre histoire plus que centenaire. Nous pouvons également vous accompagner pour une visite sur le terrain, une occasion de vous montrer comment travaille BirdLife Suisse.

Vous souhaitez un entretien sans engagement ?
N'hésitez pas à prendre contact avec nous.
Votre personne de contact chez BirdLife :



François Turrian
Directeur romand
026 677 03 80
079 318 77 75

Impressum

Rédaction :
Ann Walter

Relecture :
Christa Glauser, François Turrian

Traduction :
Eva Inderwildi

Mise en page :
Howald Biberstein, Bâle

Image de couverture :
Un grèbe huppé avec sa progéniture
© Hans Glader

BirdLife Suisse
La Sauge, 1588 Cudrefin, birdlife.ch



